



Commission du transport en commun

Procès-verbal 19

Le mercredi 18 novembre 2020

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion se fera par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par la Commission.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par la Commission.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 9 décembre 2020 dans le Rapport No 7 de la Commission du transport en commun.*

Présents : Président : Conseiller A. Hubley
 Vice-président : Conseiller J. Cloutier
 Conseillers : R. Brockington, G. Gower, T. Kavanagh C. McKenney
 J. Sudds, T. Tierney
 Membres Publiques : A. Carricato, M. Olsen, L. Williams,
 S. Wright-Gilbert

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 17 – le 21 octobre 2020

Procès-verbal 18 – le 4 novembre 2020 (réunion extraordinaire)

CONFIRMÉ

PRÉSENTATIONS

1. MISE À JOUR SUR LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION ET LE SERVICE D'AUTOBUS

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

John Manconi, directeur général des Transports, Troy Charter, directeur des Opérations du transport en commun, et Pat Scrimgeour, directeur des Systèmes-clients et de la Planification du transport en commun, font le point sur le sujet et répondent aux questions de la Commission. Une copie de leur diaporama est conservée au greffe municipal.

Le personnel de la Direction générale des transports remet des documents de communication aux membres de la Commission et au Conseil pour promouvoir l'usage du transport en commun.

La Commission REÇOIT cette présentation à titre d'information.

SERVICES DES TRANSPORTS

SYSTÈMES-CLIENTS ET PLANIFICATION DU TRANSPORT EN COMMUN

2. RÉVISION DES LIMITES DU SECTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN URBAIN POUR 2021

ACS2020-TSD-TS-0006

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Renvoyé de la réunion de la Commission du transport en commun du 4 novembre 2020.

Recommandation du rapport

Que lors de sa réunion du 18 novembre 2020, la Commission du transport en commun recommande au Conseil d'approuver les révisions aux limites du secteur de transport en commun urbain telles qu'elles sont décrites dans ce rapport, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2021, afin d'offrir des contributions financières au service de transport en commun dans les secteurs en expansion de la Ville et que le Conseil adopte un règlement de mise en œuvre à cet effet.

Pat Scrimgeour, directeur des Systèmes-clients et de la Planification du transport en commun, résume la recommandation du rapport et répond aux questions de la Commission.

John Redins s'adresse à la Commission pour commenter la recommandation.

La Commission ADOPTE la recommandation telle quelle.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES

FINANCES MUNICIPALES

3. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2021 – COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

ACS2020-FSD-FIN-0023

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Renvoyé de la réunion de la Commission du transport en commun du 4 novembre 2020.

John Manconi, directeur général des Transports, donne une brève présentation sur le budget préliminaire de 2021. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

M. Manconi ainsi que Wendy Stephanson, cheffe des finances, Pat Scrimgeour, directeur des Systèmes-clients et de la Planification du transport

en commun, et James Greer, directeur des Opérations du transport en commun, répondent aux questions de la Commission.

Le personnel de la Direction générale des transports fournit ce qui suit aux membres de la Commission et au Conseil, pour information :

- une ventilation de l'achalandage avant la COVID, par niveaux de revenu;
- des copies de certains rapports, comme celui de l'UITP (l'Union internationale des transports publics).

Les commissaires reçoivent les observations suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- courriel du 11 novembre de Huston Eubank;
- courriel du 16 novembre de Wanda Raymond;
- notes d'allocution de Christine Santelé reçues le 17 novembre;
- commentaires de novembre 2020 de Courage Ottawa et du Groupe des usagers de transport en commun d'Ottawa;
- commentaires du Groupe des usagers de transport en commun d'Ottawa et des partenaires de la coalition reçus le 17 novembre;
- notes d'allocution du 18 novembre d'Arije El-Aina, Initiative : une ville pour toutes les femmes (IVTF).

Les personnes suivantes s'adressent à la Commission et commentent le budget préliminaire de 2021 : Clint Crabtree (Syndicat uni du transport, section locale 279); Laura Shantz, Kari Glynes Elliott et Sam Boswell du Groupe des usagers de transport en commun d'Ottawa; Tyler Paziuk; John Redins; Christine Santelé; Sam Hersh; Hanadi Alhamawi, Tammy Davis, Fatima Gimba et Khulud Baig de l'Initiative : une ville pour toutes les femmes; Eugenie Waters; Angela Keller-Herzog; et Raymond Leury.

La Commission examine les motions suivantes :

Motion No. 2020 CTC 19-01

Motion de la conseillère Catherine McKenney

ATTENDU QUE les laissez-passer de transport en commun à Ottawa sont parmi les plus chers au Canada; et

ATTENDU QUE les titres de passage simple à Ottawa sont parmi les plus chers au Canada; et

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 cause des difficultés financières sans précédent à beaucoup de résidents d'Ottawa, particulièrement aux personnes sans emploi ou gagnant un faible salaire; et

ATTENDU QUE les travailleurs qui sont employés dans des commerces et autres services de première ligne et qui gagnent le salaire minimum utilisent surtout le transport en commun pour se rendre au travail;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les tarifs de transport en commun soient gelés jusqu'à ce qu'on annonce la fin de la pandémie et de l'état d'urgence;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil de demander au maire d'écrire au gouvernement de l'Ontario pour solliciter une aide financière afin de combler le manque à gagner qui sera engendré par ce gel des tarifs.

Le président déclare la motion 2020 CTC 19-01 irrecevable.

Motion No. 2020 CTC 19-02

Motion du Commissaire M. Olsen

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a causé des difficultés indescriptibles pour des milliers de résidents de tous les quartiers de la ville; et

ATTENDU QUE certains ont notamment été privés des soins médicaux dont ils avaient besoin, que ce soit pour traiter la COVID-19 ou d'autres maladies, particulièrement des troubles de santé mentale et de dépendance; et

ATTENDU QUE la Ville et OC Transpo ont choisi de générer des recettes en donnant des amendes aux personnes qui ne portent pas de masque dans les endroits où il est obligatoire de le porter; et

ATTENDU QUE ces recettes pourraient améliorer l'accès des gens aux soins médicaux dont ils ont besoin;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE toutes les recettes de la Ville et d'OC Transpo engendrées par les amendes liées au port du masque soient investies dans le système de santé de la Ville pour que puissent être fournis des services de santé mentale et de traitement des dépendances qui autrement n'auraient peut-être pas d'autre source de financement.

Après les discussions, la motion est retirée par son auteur.

Motion No. 2020 CTC 19-03

Motion de la conseillère Catherine McKenney

ATTENDU QUE les laissez-passer de transport en commun à Ottawa sont parmi les plus dispendieux au Canada; et

ATTENDU QUE les titres pour un passage simple à Ottawa sont parmi les plus dispendieux au Canada; et

ATTENDU QUE le délai de traitement moyen pour l'EquiPass est de six semaines; et

ATTENDU QUE l'exigence de fournir une preuve de revenu annuel représente un obstacle à la demande de l'EquiPass; et

ATTENDU QUE certaines municipalités canadiennes sont passées de laissez-passer à tarif fixe pour les personnes à faible revenu à une échelle mobile;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel examine les possibles échelles mobiles pour les titres et les laissez-passer;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel examine les options afin d'éliminer l'examen des ressources exigé pour les demandes de laissez-passer pour personnes à faible revenu et autres types de laissez-passer spéciaux;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel fasse rapport de ses résultats, notamment la manière dont cette question est traitée dans d'autres

La motion est REJETÉE par un vote de 5 voix affirmatives contre 6 voix négatives, ainsi réparties :

VOIX Les commissaires R. Brockington, G. Gower, T. Kavanagh,
AFFIRMATIVES C. McKenney et S. Wright-Gilbert
(5) :

VOIX Les commissaires A. Carricato, M. Olsen, J. Sudds, T. Tierney,
NÉGATIVES J. Cloutier et A. Hubley
(6) :

Motion No. 2020 CTC 19-04

Motion du conseiller R. Brockington

ATTENDU QUE le Passejour familial d'OC Transpo est uniquement valide les samedis, dimanches et jours fériés et permet à une famille de se déplacer toute la journée avec un seul Passejour au coût de 10,75 \$; et

ATTENDU QU'au titre du programme, une famille peut compter un maximum de six personnes, dont deux de 13 ans et plus; et

ATTENDU QUE la bonification du programme pour les familles contribuerait à accroître l'achalandage des transports en commun à long terme; et

ATTENDU QU'il serait avantageux pour les familles de pouvoir aussi utiliser un Passejour familial pendant la relâche en mars, durant les mois de juillet et août, et au cours des deux semaines de vacances à Noël et au jour de l'An; et

ATTENDU QU'étendre le programme aux périodes touristiques de pointe aurait d'importantes retombées économiques pour les entreprises d'Ottawa; et

ATTENDU QUE le personnel n'a pas encore pu mesurer exactement les répercussions financières de ce changement, qui pourrait s'avérer positif, neutre ou négatif pour la Ville, mais qu'il estime que les frais administratifs ponctuels et les conséquences modestes pour les recettes (le cas échéant) pourraient être palliés grâce au budget de fonctionnement de Transport en commun prévu ou au Fonds de réserve du transport en commun;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'OC Transpo instaure le Passejour familial pendant la relâche de mars 2021 des quatre conseils scolaires d'Ottawa, du premier samedi au deuxième dimanche inclusivement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'OC Transpo instaure le Passejour familial du 1^{er} juillet au 6 septembre 2021;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'OC Transpo instaure le Passejour familial du premier samedi de la semaine de vacances de Noël des écoles primaires et

secondaires au dimanche précédant la reprise des classes, selon le calendrier 2021-2022 des quatre conseils scolaires d'Ottawa;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'OC Transpo instaure le Passejour familial le jour de la Famille en 2021;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel rende compte des répercussions estimées sur l'achalandage et les recettes enregistrées en 2021 dans la proposition de budget pour 2022 afin que le Conseil puisse établir s'il y a lieu de modifier la grille tarifaire d'OC Transpo de façon permanente.

ADOPTÉE

Motion No. 2020 CTC 19-05

Motion de la conseillère Theresa Kavanagh

ATTENDU QUE le transport en commun est un service essentiel à Ottawa; et

ATTENDU QUE le transport en commun est considéré comme un service essentiel dans l'infrastructure de transport de notre ville, et que par conséquent, les activités n'ont pas été réduites pendant la pandémie de COVID-19; et

ATTENDU QUE l'on s'attend à ce que les mesures prises durant la pandémie, soit depuis le début de l'année, restent en vigueur pendant une période prolongée; et

ATTENDU QUE les résidents ayant un revenu dans les fourchettes inférieures ont besoin de transport fiable et abordable, surtout pendant la pandémie; et

ATTENDU QUE les travailleurs essentiels qui fournissent des services indispensables partout à Ottawa ont besoin d'un service de transport en commun fiable pour se rendre à travail (hôpitaux, établissements de soins de longue durée, épiceries); et

ATTENDU QUE le transport en commun est une solution de rechange essentielle aux véhicules privés pour atteindre les objectifs de notre Plan directeur des transports et nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil de demander au maire d'écrire au premier ministre ainsi qu'aux ministres fédéraux des Finances et de l'Infrastructure pour

demander que le financement fédéral pour le transport en commun comprenne les coûts opérationnels ainsi que les investissements en immobilisations nécessaires à une ville et à une économie en santé.

ADOPTÉE

Motion No. 2020 CTC 19-06

Motion du vice-président Jean Cloutier

QUE la Commission du transport en commun recommande au Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver son budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 comme suit :

1. Services de transport en commun :

a) Frais d'utilisation (pages 4 à 6);

b) Besoins en ressources de fonctionnement (page 3);

2. Budget des immobilisations de la Commission du transport en commun (page 7, projets individuels énumérés aux pages 15 à 33).

La motion est séparée, et la Commission vote sur la recommandation 1, qui est ADOPTÉE par un vote de 8 voix affirmatives contre 3 voix négatives, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (8) : Les commissaires R. Brockington, A. Carricato, G. Gower, M. Olsen, J. Sudds, T. Tierney, J. Cloutier et A. Hubley

VOIX NÉGATIVES (3) : Les commissaires T. Kavanagh, C. McKenney et S. Wright-Gilbert

La Commission vote ensuite sur la recommandation 2, qui est ADOPTÉE par un vote de 9 voix affirmatives contre 2 voix négatives, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (9) : Les commissaires R. Brockington, A. Carricato, G. Gower, T. Kavanagh, M. Olsen, J. Sudds, T. Tierney, J. Cloutier et A. Hubley

VOIX NÉGATIVES (2) : Les commissaires C. McKenney et S. Wright-Gilbert

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

SERVICES AU CONSEIL MUNICIPAL ET AUX COMITÉS

4. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 OCTOBRE 2020

ACS2020-OCC-TRA-0006

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

MOTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN AVIS PRÉCÉDENT

CONSEILLER A. HUBLEY

5. MOTION VISANT À DONNER DES INSTRUCTIONS – GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TARIFS DE TRANSPORT EN COMMUN ET RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS

ACS2020-OCC-TRA-0007

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que la Commission du transport en commun :

- 1. demande au personnel de la Direction générale des transports de**

préparer une analyse et une évaluation des moyens possibles de réduire davantage les obstacles financiers qui nuisent à la capacité de déplacement de ceux qui en ont le plus besoin et qui peuvent le moins se le permettre, en se fondant sur un examen des solutions adoptées dans d'autres villes du Canada et du monde entier; et

- 2. établit un groupe de travail composé du président de la Commission du transport en commun, de la commissaire McKenney, du commissaire Carricato et du directeur général des Transports, de la gestionnaire et conseillère stratégique du directeur général, de la cheffe des finances, du directeur des Systèmes-clients et de la Planification du transport en commun, et de la directrice des Services sociaux et d'emploi, ou de leurs représentants, afin de discuter de ce dossier; et**
- 3. demande au personnel de la Direction générale des transports de faire rapport à la Commission du transport en commun dans le cadre de la prochaine mise à jour du Plan financier à long terme du transport en commun de la Ville, en présentant du même coup toute recommandation émise par le groupe de travail.**

Le président Hubley résume les recommandations du rapport et répond aux questions de la Commission.

Les commissaires reçoivent un courriel de commentaires du 16 novembre de Wanda Raymond, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Kirstin Pulles (Free Transit Ottawa) et John Redins s'adressent à la Commission pour commenter les recommandations.

La Commission ADOPTE les recommandations telles quelles.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La réunion s'est levée à 13 h 07

Coordonnateur du Commission

Président

ÉBAUCHE